



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Juin 2025

Rapport d'activité 2024

L'ensemble des Commissions se sont réunies régulièrement tout au long de l'année et ont permis au Bureau de la CFR qui s'est tenu chaque mois de prendre position et de s'exprimer sur tous les sujets d'actualité.

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement agitée sur un plan politique puisque quatre Premiers Ministres se sont succédés, renvoyant à plus tard le règlement des problèmes soulevés par la situation de nos finances publiques.

Les déficits de nos régimes sociaux, en particulier, ont donné lieu à de nombreux débats sans que les mesures nécessaires pour les combler soient prises.

Et, bien que le déficit actuel de la Sécurité sociale soit dû à la branche maladie et non à la branche vieillesse, les retraités ont été fréquemment pris pour cible.

L'instabilité politique a retardé le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale ce qui a permis que les retraites de base soient revalorisées au 1er janvier 2025 en fonction de l'inflation conformément aux dispositions du code de la Sécurité Sociale.

Mais le débat sur un report de la revalorisation avait été ouvert et il le reste, les retraités étant perçus par certains comme favorisés par rapport à l'ensemble de la population.

Dans ce contexte les retraités ont été particulièrement visés, certains mettant en avant un niveau de vie soi-disant supérieur à celui des actifs pour remettre en cause l'abattement fiscal de 10% (abattement instauré par Raymond Barre en 1978) ou le taux de CSG (inférieur de 0,9 points par rapport à celui des actifs mais dont l'augmentation en 2018 n'a pas été compensée comme elle l'a été pour les actifs).

Nos réactions ont été fortes et nombreuses mettant en avant la méconnaissance des sujets sur lesquels certains ont cru pouvoir s'exprimer.

Nous avons donc adressé une lettre aux Premiers ministres successifs, puis une autre aux membres des Commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous avons publié des communiqués de presse et diffusé de l'information auprès des délégués CFR.

Il s'agissait à chaque fois de rappeler la réalité qui avait justifié les dispositions applicables aux retraités et de s'opposer à toute remise en cause qui aurait porté atteinte à leur niveau de vie qui, d'année en année évolue moins que l'indice des prix.

Il s'agissait également de rappeler que les retraités supportent des charges que les actifs ne subissent pas : cotisation maladie de 1% sur leurs retraites complémentaires, non déductibilité de leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous avons également été présents sur les réseaux sociaux, moyen de communication devenu aujourd'hui incontournable. Désormais nous publions chaque semaine un message sur LinkedIn en réaction à l'actualité.

Dans toutes nos interventions nous avons fait savoir que si nous pouvions être d'accord pour participer comme tous les autres citoyens à un effort collectif, nous refusions toute mesure qui ne ciblerait que les retraités.

Nous pouvons dire que toutes ces actions ont été efficaces puisqu'à ce jour toutes les menaces ont été écartées.

Si la fin de l'année a été essentiellement marquée par ces débats sur l'équilibre des comptes publics, tout ceci ne doit pas faire oublier que la CFR a continué toute l'année de s'investir sur les autres sujets qui lui sont chers et qui font l'objet des rapports des différentes commissions.

À commencer par l'emploi des seniors, thème de notre colloque du 8 février, particulièrement réussi et auquel participaient deux députés devenus Ministres de l'actuel gouvernement.

Il faut également souligner nos interventions visant à la reprise par le Parlement des débats sur une Loi « Grand âge » qui peine à trouver sa place dans le contexte difficile des finances publiques.

Nous avons de même, à de nombreuses reprises, fait part de la nécessité d'adopter des mesures visant à l'amélioration des droits familiaux dans la perspective d'un rattrapage du niveau de retraite des femmes qui très souvent ont des carrières interrompues par les maternités.

Nous avons également porté une attention particulière à la mise en place des Services publics départementaux de l'autonomie dont nous espérons qu'ils permettront, grâce à la mise en place d'un guichet unique, de faciliter les démarches des personnes concernées.

Dans le domaine de la santé le programme de prévention ICOPE a fait l'objet d'un examen particulier de la Commission qui a suggéré que toutes les composantes de la CFR en fassent la promotion auprès de leurs adhérents. Également dans le domaine de la santé, notre contrat MUTUALIA qui fait l'objet d'un comité de pilotage régulier reste très compétitif, même s'il a fallu consentir les hausses tarifaires nécessaires à l'équilibre du contrat.

Dans un contexte difficile, les délégués CFR ont continué d'entretenir des relations avec les parlementaires de leur circonscription mais, comme le souligne le rapport, il est important que toutes les composantes de la CFR fassent un effort de recrutement pour compléter et rajeunir le réseau.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

19 avenue Niel - 75017 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Ternes

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr